



CDI temps partiel puis temps plein

Par **katninetyone**, le **23/02/2014** à **09:21**

Bonjour,

Après plusieurs RDV pour un poste de secrétaire, mon futur employeur me propose d'abord un CDI à temps partiel pendant 2 mois pour ensuite me passer à temps plein. Cependant dans la promesse d'embauche il ne stipule pas la durée du temps partiel.... il m'a savoir que c'était impossible de mettre une date pour passer à temps plein.... est-ce impossible de mettre une date approximative pour le passage à temps plein sur la promesse d'embauche ?

Il me dit qu'il ne veut pas prendre de risques....mais moi je ne veux pas en prendre non plus et rester a temps partiel trop longtemps, ma situation financière va s'écroulée. ...

je tiens a précisé que l'annonce stipulait un temps plein

Merci pour vos réponses !!!

Par **P.M.**, le **23/02/2014** à **16:17**

Bonjour,

Ce n'est pas plus impossible de prévoir une telle durée dans un engagement que ce soit dans une promesse d'embauche ou dans un contrat de travail de prévoir une durée à temps partiel avant qu'il devienne un temps plein où alors il faudrait que l'employeur vous indique sur quelle disposition légale il s'appuie...

C'est la seule garantie que vous auriez que l'employeur ne fasse pas comme pour l'annonce et qu'il propose un temps plein alors que ça commence par un temps partiel...